

L'employeur dans le secteur du nettoyage est-il obligé de remettre la CCT au salarié lors de son engagement ?

Réponse courte

L'article 3.6 de la CCT Nettoyage de bâtiments impose à l'employeur de remettre à chaque salarié, lors de son engagement, un **exemplaire de la convention collective** ainsi que le **règlement d'ordre intérieur** si un tel document existe dans l'entreprise. Cette obligation d'information est distincte de la remise du contrat de travail avec ses mentions obligatoires en double exemplaire prévue à l'article 3.4.

Cette exigence conventionnelle s'ajoute aux obligations légales d'information prévues par le Code du travail. Elle vise à garantir que le salarié connaisse ses **droits et obligations** dès le premier jour, notamment en matière de classification, de salaires minimaux et de durée légale du travail. Le non-respect de cette obligation expose l'employeur à un reproche en cas de litige.

Définition

L'**obligation de remise de la CCT** est une disposition conventionnelle qui impose à l'employeur de transmettre au salarié nouvellement engagé un exemplaire complet de la convention collective applicable. Cette obligation garantit le droit à l'information du salarié et constitue un élément de **transparence contractuelle** dans la relation de travail.

Questions fréquentes

Faut-il remettre une nouvelle CCT lors de chaque renouvellement de la convention ?

Oui, c'est une bonne pratique. Une nouvelle remise à chaque renouvellement de la CCT permet de tenir le salarié informé des dispositions en vigueur. La mise à disposition dans les locaux ou sur intranet complète utilement cette obligation.

L'employeur de nettoyage doit-il remettre la CCT au salarié lors de l'embauche ?

Oui. L'article 3.6 de la CCT Nettoyage de bâtiments impose à l'employeur de remettre à chaque salarié, lors de son engagement, un exemplaire de la convention collective ainsi que le règlement d'ordre intérieur s'il en existe un.

Le règlement d'ordre intérieur doit-il systématiquement être remis dans le secteur du nettoyage ?

Non. L'article 3.6 prévoit la remise du règlement d'ordre intérieur uniquement s'il en existe un dans l'entreprise. Si l'entreprise n'a pas adopté de règlement intérieur, cette obligation ne s'applique pas.

Quelle est la sanction en cas de non-remise de la CCT au salarié de nettoyage ?

Le non-respect expose l'employeur à un reproche en cas de litige sur la connaissance des dispositions conventionnelles. Il est recommandé de formaliser la remise par un accusé de réception signé par le salarié.

Sous quel format la CCT Nettoyage peut-elle être remise au salarié ?

La CCT ne précise pas de format obligatoire : la remise peut être effectuée en version papier ou électronique. Une remise dans une langue compréhensible par le salarié constitue une bonne pratique de conformité.

Conditions d'exercice

L'article 3.6 fixe les documents à remettre lors de l'engagement.

Document	Obligation
Convention collective (CCT)	Remise obligatoire à chaque salarié
Règlement d'ordre intérieur	Remise obligatoire s'il en existe un
Contrat de travail	Double exemplaire, un pour chaque partie (art. 3.4)

Modalités pratiques

L'employeur doit organiser la remise des documents dès l'entrée en fonction.

Aspect	Détail
Moment de la remise	Lors de l'engagement (avant ou au premier jour de travail)
Format	Papier ou électronique (la CCT ne précise pas)
Langue	Langue compréhensible par le salarié (bonne pratique)
Preuve de remise	Accusé de réception recommandé (bonne pratique)
Mise à jour	Remise d'un nouvel exemplaire lors de chaque renouvellement de la CCT

Pratiques et recommandations

Formaliser la remise de la CCT par un accusé de réception signé par le salarié protège l'employeur en cas de contestation ultérieure sur la connaissance des dispositions conventionnelles.

Conserver une copie de l'accusé de réception dans le dossier du salarié pendant toute la durée de la relation de travail facilite la preuve en cas de contrôle.

Traduire les principaux éléments de la CCT dans la langue du salarié, lorsque celui-ci ne maîtrise pas les langues administratives du Luxembourg, constitue une bonne pratique favorisant la compréhension des droits.

Mettre à disposition la CCT dans les locaux de l'entreprise ou sur un intranet permet aux salariés de la consulter à tout moment.

Cadre juridique

Référence	Objet
Art. 3.6 CCT Nettoyage de bâtiments 2025-2028	Remise de la CCT et du règlement intérieur au salarié
Art. 3.4 CCT Nettoyage de bâtiments 2025-2028	Contrat écrit en double exemplaire
Art. <u>L.121-4</u> du Code du travail	Obligations d'information de l'employeur

La remise de la CCT au salarié est une obligation conventionnelle explicite de l'article 3.6. Le règlement d'ordre intérieur ne doit être remis que s'il existe. Il est recommandé de conserver une preuve de remise signée pour sécuriser la conformité de l'employeur.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.